

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

La santat qu'en la richesso
dou praoubé

Traduction:

La santé est la richesse du pauvre



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 103
Printemps 2021

Billet d'humeur

Exit 2020 et son cortège de déceptions de toutes sortes, annulations de festivités, report de retrouvailles, sources de chagrin et parfois même de désespoir pour cause de pandémie.

Nous reportons donc tous nos espoirs en cette année 2021.

Bien sûr pour le moment, nous sommes contraints de différer certaines manifestations comme la poule au pot, la fête du vin, le repas de la chasse ou les soirées belote.

Mais gardons l'espoir de pouvoir organiser la fête du village, celle du Cos, la transhumance, les journées du patrimoine, les différents repas, solidaire, remerciements, de la Colombelle, sans oublier les nombreuses manifestations des Joyeux Compagnons et des diverses associations (Chasse, Pêche, SPSM...) toutes ces manifestations qui depuis de longues décennies animent tout au long de l'année notre cher village.

Nous souhaitons de tout cœur que notre optimisme et notre solidarité nous permettent de nous retrouver au plus vite et avec encore plus d'enthousiasme afin de reprendre nos différentes activités.

Geneviève Laborde

La Fête du Village

Cette année encore les «l'équipe des jeunes» commencent à réfléchir à la fête.

A priori les dates retenues sont les 25, 26, 27 et 28 et juin 2021.

Nous croisons les doigts.



Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
La Vie du Village	pages 3 à 15
Conseil Municipal	pages 16 à 27
Agenda	page 28

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte du foyer 2021:
Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-services des Charmettes dès leur ouverture.

D comme dépôt de linge :

Vous pouvez déposer votre linge au multi-services des Charmettes le lundi matin de 7h30 à 11h 30 et vous pouvez le récupérer à partir du jeudi aux heures habituelles d'ouverture.

M comme mail:
Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

M comme masque:
Quand vous jetez vos masques usagés, mettez les **TOUJOURS**, soit dans votre poubelle de déchets ménagers, soit dans une poche en plastique. **JAMAIS** directement dans le container marron.

Merci de nous aider à lutter contre la dispersion du virus.

O comme ouverture :
La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter :
le lundi de 9h à 17h,
le mardi de 14h à 17h,
le jeudi de 14h à 17h
(le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Tel : 05 62 69 62 67.

R comme recensement :
Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

T comme tri :
Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.
Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

Les travaux de l'Eglise



Nom : FOURAGE Prénom : Cyrille
Profession : tailleur de pierre Chantier : église de St Mont.

Il est arrivé sur le chantier de l'église à la fin de l'été 2020 pour refaire les marches qui mènent au clocher. Je ne l'ai pas vu dès le premier jour mais j'ai entendu le bruit caractéristique de sa vieille Harley Davidson. Je me suis dit : « avec une moto de ce style, ce gars doit être sympathique ! » A plusieurs reprises, je suis allée parler avec lui et voir son travail. C'est très intéressant d'échanger avec un artisan comme lui, passionné par son métier. A ses débuts il était sculpteur sur bois, mais sa passion pour l'art roman l'a fait se spécialiser dans la taille de la pierre.

Après avoir fait son tour de France tout seul, il est parti « s'amuser à tourner dans toute la France » comme il dit. Et il doit bien s'amuser puisque ça dure depuis plus de 40 ans !!

En 2020, avant de venir à St Mont il a travaillé à l'église de Lassérade et à celle de Tillac. Et aussi au château de Parlebosq près de Cazaubon.

Pendant le chantier de notre église il a été appelé à Maubourguet pour restaurer un calvaire, puis il est revenu finir l'escalier. Il affectionne tout particulièrement les petites églises romanes et sa préférence va à celles du Poitou, une région très réputée pour ce style d'art. Mais il a aussi travaillé dans de belles cathédrales, comme Angers, Périgueux, Nantes et Luxembourg. Il est admiratif de ces gens qui, il y a 1000 ans avec des moyens dérisoires, ont bâti de tels édifices, dans des petits villages comme le nôtre.

Son métier est physiquement difficile même si de nos jours les treuils suppléent la force physique, les ciseaux électriques remplacent le ciseau frappé par le maillet. Pour cet outil ce ne sont plus les coups répétés qui font mal aux articulations mais les vibrations. Sans oublier la poussière qui envahit tout !! Il y a aussi le poids qui casse le dos, la pierre brute en grès d'Espagne, qui sert à faire une marche pèse presque 100 kilos, et il faut quand même la bouger de temps en temps pour la mettre à sa main. Une fois redessinée il faut la poser sur les autres marches. Ce travail se fait grâce à un treuil de 18 m qu'il a suspendu à une poutre du toit. Il lui faudra refaire l'opération 24 fois, et de plus en plus haut. Sur ce chantier la météo n'a pas été avec lui, sous son petit abri le vent, la pluie et le froid l'ont accompagné la plupart du temps.

Comme il dit « je suis cassé de partout », et à 58 ans il pense prendre une retraite bien méritée car les tendinites et l'arthrose le font souffrir. Mais comme il est passionné, il va travailler encore quelques années pendant lesquelles il aimerait transmettre son savoir à la jeune génération. Depuis début février nous pouvons admirer son travail. Ceux qui ont « escaladé » l'ancien escalier en partie en bois, en partie sans marches pourront apprécier son travail. Merci Cyril et bonne route.

Les Travaux de l'Eglise



Notre Eglise Saint-Jean Baptiste se refait une beauté

Il nous semblait important de vous donner quelques nouvelles de l'avancée des travaux de notre bel édifice. Ces quelques photos apportent un éclairage supplémentaire.

Ces travaux se répartissent en 3 tranches et ont débuté en 2016.

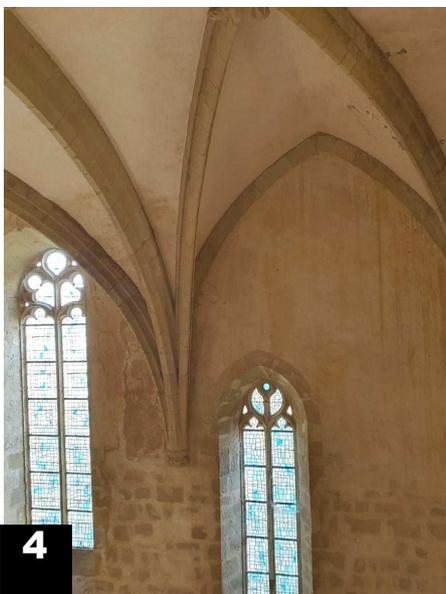
La 1ère tranche a porté sur la reprise intégrale de la charpente et de la toiture ainsi que des travaux de renforts de la façade nord (côté Adour). Il était prévu sur cette tranche, l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

La 2ème tranche entamée en 2018, a porté sur la réfection des vitraux et le gros des travaux fut la

dépose du grillage qui protégeait la façade ouest (coté porte d'entrée) et la réfection de ce portail.

Et nous voilà sur la 3ème tranche, débutée fin 2020, qui porte sur la sacristie, l'électricité, les luminaires et la réparation en pierre de taille de l'escalier qui conduit au clocher. Le tailleur de pierres de l'entreprise TMH, Cédric, qui a suivi sa formation avec les compagnons, présent sur place, a refait chaque marche sur mesure. Le travail réalisé, somptueux, redonne tout son lustre à cet escalier. Les restrictions sanitaires ne nous ont pas autorisés à profiter de ce travail et des explications de cet artisan pendant sa réalisation.

Nous profiterons de la réception donnée à la fin des travaux pour que tout le monde puisse apprécier son talent. Normalement les travaux doivent s'achever vers la fin du printemps.



Nous ne souhaitons pas conclure ces quelques lignes sans adresser un remerciement particulier à la SPSM et à ses bénévoles qui, depuis le lancement des travaux, œuvrent pour collecter des fonds et ainsi accompagner financièrement la municipalité dans la réalisation de ce beau projet si important pour notre village. Que toutes les personnes, tous les partenaires qui se sont associés de près ou de loin dans ce défi soient ici également remerciés !

Nathalie Harduya



Remerciements

La solidarité dans notre village n'est pas un vain mot !

Le 31 décembre 2020 à 9h10 une fuite de gaz faisait exploser le mur d'une petite annexe de la maison des Guarracino. Emotion !

Immédiatement furent sur place Monsieur Petit, notre Maire, des conseillers municipaux (Muriel, Mathieu...), les pompiers de Riscle, des voisins...

Régine bien sûr. Chacun aida, conseilla, reconforta... A midi tout était débarrassé, déblayé, étayé, protégé. Il n'y eut pas d'effolement, de dramatisation ; un peu d'humour parfois pour alléger notre émotion.

Merci à tous et toutes pour votre aide précieuse.

Nous le redisons : nous avons mesuré combien la solidarité saint-montaise n'était pas un vain mot !

Annie et Jean Guarracino.

La Clique de Saint-Mont



Sébastien F. nous a envoyé cette photo. Voici donc un petit jeu : retrouver qui est qui.!!!

La Pétanque

Nous avons pu faire notre AG le 4 février en respectant les consignes Covid.

Notre programme 2021 dépendra des évolutions des restrictions Covid.

*2 concours officiels : 25 avril à Viella et 12 juin à Labarthète en doublettes.

*3 Journées pétanque avec repas : 23 mai à Labarthète, 24 ou 31 juillet à St-Mont et 9 octobre à Viella.

*2 équipes engagées en vétérans et 2 en open.

*Coupe du Gers le 1^{er} tour sera à Viella contre Réans avec une date qui dépend des directives Covid.

*Des mini-concours/grillades seront organisés des vendredis soirs.

Il y a entrainements tous les lundis, mercredis, vendredis et dimanches 14h à Viella en saison hiver. Les mercredis et vendredis soir 20h reprendront suivant les mesures Covid

Nous avons mis en place la vente de cartes de membres.

Celles-ci sont au tarif de 20€. Elles permettront aux personnes qui ne veulent pas prendre de licence, d'avoir accès à notre couvert à Viella et de pouvoir participer à nos animations (qui ne sont que sur invitation). Pour tout renseignement, contacter Robert Duvignau. (06 89 30 56 38)



Voici la composition du Bureau de l'ABS :

Président : F. Richevaux, **Vice Président** : JP. Jégun

Trésorier : R. Duvignau, **Trésorier adjoint** : M. Galbrun

Secrétaire : P. Marcusse, **Secrétaire adjoint** P. Jacqmot

Membres : P. Boueilh, P. Dufau, MC. Duvignau, P. Harduya, A. Jégun, JC. Labadie

Photos ci-dessous :

« soirée galette à Viella »...nostalgie d'il y a 14 mois avant Covid.

P Marcusse.



SPSM

En cette période chamboulée, les membres du bureau de notre association se sont rencontrés dernièrement, en présence de Michel PETIT, pour faire le point sur notre bilan 2020 et les nouvelles incertitudes des mois à venir.

Nous avons préféré reporter la date de l'Assemblée Générale en fin d'année (disposition autorisée suite confinement). Cette réunion annuelle doit rester un moment de convivialité, en présence du plus grand nombre d'entre nous.

Peu d'animations en 2020 mais toujours un bilan comptable positif au 30 décembre (succès concours de belote, vide grenier, vente de gâteaux, fabrication de masques, atelier-couture.) Une nouvelle fois, nous remercions Marie-Claude Duvignau pour son travail et son engagement.

L'objectif premier de la SPSM étant la collecte de fonds pour la restauration de notre église, nous avons pu verser une somme de 15000 euros, au profit de notre commune pour la troisième tranche de travaux.

Les travaux se termineront cette année (sacristie, escalier...)et, nous avons encore besoin de votre soutien et de dons.

Beaucoup d'entre-vous ont renouvelé leur adhésion et nous vous en remercions. Bien sûr, nous invitons tous nos autres adhérents à s'acquitter, si possible, de la cotisation de 20 euros.

Nous vous rappelons que tout don à la SPSM (Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont) ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% (un don de 100 euros ne 'coûtera' donc au final que 34 euros au donateur) (financement qui permettra de perpétuer l'histoire de notre église et la valorisation de notre patrimoine culturel et cultuel).

Nous ne pouvons, à cette date, prévoir concerts ou activités, mais nous souhaitons que le vide-grenier soit organisé au mois d'août.

Nous devons, aussi, réfléchir au devenir de notre association, à de nouveaux objectifs, faire vivre notre église, faire connaître notre patrimoine. Une nouvelle mobilisation et de nouvelles énergies seront nécessaires.

Dés que possible, c'est avec un immense plaisir que nous nous retrouverons.

Kéké Boueilh. - Sylvie Jégou



AG Pêche

Ce samedi 6 février à 10h00, dans le strict respect des conditions sanitaires en vigueur, Serge BOUEILH, président de la Société de Pêche de SAINT-MONT, a réuni en bureau élargi les administrateurs pêcheurs. Il s'agissait de remplacer l'assemblée générale ordinaire qui aurait dû se tenir à cette époque.

Mais un décret ministériel (ministère de la transition écologique) a prolongé le mandat actuel des instances locales, départementales, régionales et nationales d'un an. Cela signifie que la prochaine assemblée générale électorale qui doit voir le renouvellement du conseil d'administration, du bureau, se tiendra en décembre 2021. Ce mandat aura duré 6 ans (au lieu des 5 habituels) suite à la pandémie et les mesures sanitaires prises.

Toutefois, pour éviter d'alourdir la prochaine assemblée générale avec un compte-rendu moral et un compte-rendu financier de deux années, le président a préféré faire cette réunion intermédiaire.

Il a donc rapidement fait le compte-rendu de l'année écoulée puisque seuls deux concours ont eu lieu en interne. L'ouverture de la truite avait été sauvée de justesse avec une ouverture le 14 mars 2020 et un confinement total le 17 mars 2020. L'empoissonnement avait pu avoir lieu en février (gardons et sandres).

Robert DUVIGNAU, trésorier, a présenté un exercice positif car il y a eu peu de dépenses mais les mairies ont versé leurs subventions. C'est donc un bénéfice de 680,85 € qui vient grossir le bilan des années précédentes.

Sur les perspectives, tous espèrent que la vie coulera comme un long fleuve tranquille afin de pouvoir pêcher. Le Président a fixé la date du concours de Barcelonne (11 juillet 2021), Saint-Mont (8 août 2021) et Bourdalat (19 septembre 2021). Le repas est fixé au 6 novembre 2021.

Robert DUVIGNAU a souligné le nombre important de vente de cartes de pêche dû à la prise en charge par un dépositaire à Barcelonne-du-Gers de cette activité. Près de 382 pêcheurs ont donc acheté une carte.

Enfin, pour conclure, le Président a invité, à distance sociale respectueuse des mesures sanitaires, l'assemblée à un pot de l'amitié. Vu le contexte sanitaire, il n'y aura eu cette année ni repas, ni concours de belote pour conclure cette réunion !

Serge Boueilh

Inondations



Le 29 décembre dernier le Saget a débordé. Voici 2 photos prises devant l'entrée de Christine Boueilh.

La Vie du Village

Cette année, à cause de la Covid, les vœux du Maire n'ont pu avoir lieu.

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont donc décidé d'offrir un cadeau à tous les habitants de Saint Mont.

(Terrine de canard à l'Armagnac, et rillettes d'oie, soit cassoulet au confit de canard soit Parfait de foie de canard et toujours accompagnés d'une bouteille de Saint Mont et d'un ballotin de chocolats.)

Merci.



La Vie du Village

Des nouvelles familles endeuillées.

Geneviève Canton nous a quittés à l'âge de 97 ans. Elle était depuis quelques années à l'EPHAD de Riscle. Sébastien et Christine l'ont beaucoup soutenue avec des sorties régulières tant qu'elle a pu sortir, et quand son état s'est dégradé, ils étaient présents à tous moments.

Nous souhaitons à toute la famille Faure et Géné nos condoléances les plus chaleureuses.

Marcel Moratello vient de perdre son dernier frère. Bernard était âgé de 79 ans. Cela fait de nombreuses années que Bernard luttait contre cette maladie neurologique. Son épouse Régine l'a accompagné avec des soins à domicile très lourds. Marcel est très malheureux, car ils étaient bien proches l'un et l'autre, ils avaient les mêmes passions pêche et chasse.

Bernard (André) Florence, s'en est allé suite à un AVC. Il était à peine âgé de 77 ans. Rien ne laissait présager une disparition aussi rapide. Il habitait Aire sur Adour depuis qu'il avait pris sa retraite. Il était natif de Riscle. Aussi à son épouse Nicole, aux familles Charleuf et Labarrère, et ses nombreux amis qu'il avait sur Saint Mont nous leur adressons nos condoléances attristées.

Risou (Marie Rose) Beauville, une figure Saint Montaise s'en est allée à l'âge de 96 ans. Elle a traversé beaucoup d'épreuves dans sa vie, mais quand même jamais elle ne se plaignait, personne très gentille, toujours le sourire, adorait ses enfants et petits-enfants et arrière-petits-enfants, elle était fière d'en parler et de montrer leurs photos lorsque nous lui rendions visite à l'EPHAD de Riscle où elle est restée quelques années.

Très courageuse en 2017 elle a eu le malheur de perdre sa fille Marie-Thérèse et en 2019 son mari.

Nous l'avons accompagnée à l'église de Labarthète (église de Saint Mont en travaux) et au cimetière à Saint Mont. De très beaux hommages lui ont été faits par le prêtre, Dany Périssé et Jacqueline Boueilh amies de la famille.

Nous adressons à toute la famille Pérès, Beauville, Dédeban, et ses amis nos condoléances les plus chaleureuses.

Josette Courtade

Un écrivain à Saint-Mont

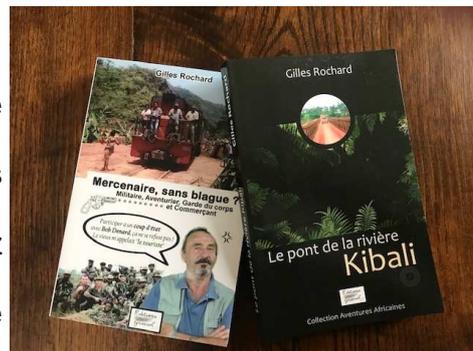
Gilles Rochard, qui habite Tombille, a écrit 2 livres.

Le premier « Mercenaire, sans blague » est une autobiographie,

Gilles est un sportif accompli qui a exercé plusieurs métiers. Ceux-ci l'ont amené au Tchad, Maroc, Mauritanie, Les Comores, Israël.... Tout ce que vous allez lire est vrai et bien documenté.

Le second « Le pont de la rivière Kibali » est un roman de fiction, inspiré de faits réels et de l'expérience de l'auteur.

C'est un roman où se mêlent aventure, action, sexe et vengeance.



Pour acheter ces livres, adressez vous directement à Gilles au 06 37 89 70 29 ou aux Editions Graziel : 09 52 05 40 15 ou bien au bureau de Tabac/presse de Riscle.

Les Joyeux Compagnons

Nos séances de généalogie nous aident à faire des recherches de famille mais aussi bien d'autres choses

Pour ma part, je me suis penchée sur le recensement de 1861 à Saint Mont surtout je voulais savoir les artisans qu'il y avait à cette époque là.

La population de Saint Mont était de 694 habitants

Le Village : 240 habitants

dont 1 couturière, 8 paysans, 8 domestiques, 3 métayers, 1 meunier, 3 servantes.

Le Boutillet et le Cos : 210 habitants

dont 1 bailleur, 1 berger, 1 brassier, 2 charpentiers, 2 charrons,, 1 chevrier, 1 cuisinière, 34 paysans, 20 domestiques, 2 drapiers, 2 fermiers, 4 ménagères, 1 négociant, 5 servantes, 2 bailleurs, 1 tisserand, 3 tonneliers, 1 fille de confiance.

Las Bégorres et Limaris 20 habitants

dont 1 couturière, 6 domestiques, 2 forgerons, 1 instituteur, 1 ménagère, 14 paysans, 3 servantes.

Cadillon et Peillas 121 habitants

dont 11 paysans, 7 domestiques, 1 ménagère, 1 tisserand, 1 laboureur, 1 métayer, 1 meunier, 3 servantes.

Etat civil : 356 habitants du sexe masculin, 338 habitants du sexe féminin

Extrait du dénombrement de la population en 1861, archives départementales numérisées

Josette Courtade

Les Joyeux Compagnons

RÈGLES POUR LES ANNÉES D'OR, LES NÔTRES...! QUE J'APPROUVE...!

Pour ceux d'entre nous qui ont atteint les années d'or,
voici une belle collection de matière à réflexion.

Quelques règles à appliquer :

Il est temps d'utiliser l'argent que vous avez économisé, l'utiliser et en profiter :

Ne le gardez pas pour ceux qui ne peuvent avoir aucune notion des sacrifices que vous avez faits pour l'obtenir.
Profitez donc de l'instant présent.

Arrêtez de vous inquiéter :

Au sujet de la situation de vos enfants et petits-enfants.
Vous avez pris soin d'eux pendant de nombreuses années, vous leur avez donné une éducation, ils sont maintenant responsables d'eux-mêmes.

Maintenir une vie saine avec un exercice modéré :

Bien manger, marcher, respecter votre sommeil, puisqu'il devient plus difficile de rester en parfaite santé, restez informé sans excès...!

Toujours acheter les meilleurs et les plus beaux éléments pour vous :

Le principal objectif est de profiter de la vie.

Ne pas insister sur les petites choses :

Vous avez déjà surmonté bien des choses dans votre vie, aujourd'hui l'important, c'est le présent.
Ne laissez pas l'avenir vous effrayer. >

Indépendamment de l'âge, toujours garder l'amour vivant :

L'amour de tout, de votre famille, de votre environnement, de votre pays.

Soyez fiers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur :

Ne cessez pas vos sorties. Soignez votre corps, vous vous sentirez mieux et plus forts .

Ne perdez pas de vue les tendances de la mode pour votre âge, mais gardez votre sens du style :

Vous avez développé votre propre sens de ce qui semble bon pour vous : gardez cette trajectoire et soyez en fier. Gardez votre personnalité.

Lire les journaux, regarder les nouvelles :

Écoutez, lisez, assurez-vous que vous avez une messagerie active et essayez d'utiliser certains de ces réseaux sociaux. Vous serez surpris par de nouvelles rencontres.

Respectez les jeunes générations et leurs opinions :

Donnez des conseils, non des critiques et essayez de leur rappeler la sagesse d'hier qui s'applique encore aujourd'hui.

Les Joyeux Compagnons

Ne jamais utiliser les mots: "de mon temps". Votre temps c'est maintenant :

Vous avez été plus jeune, mais vous existez toujours maintenant, amusez-vous et profitez de la vie.

Embrassez votre âge d'or :

Passez votre temps avec des gens positifs, joyeux, ils vont déteindre sur vous et vos jours sembleront beaucoup plus agréables.

Ne pas céder à la tentation de vivre avec vos enfants ou petits-enfants :

Ils doivent vivre leur vie et vous avez besoin de vivre la vôtre.

N'abandonnez pas vos loisirs :

Si vous n'en avez pas, organisez-vous des loisirs. Trouvez quelque chose que vous aimez et passez du bon temps, amusez-vous.

Même si cela ne vous enchante pas toujours, acceptez les invitations :

Baptêmes, fêtes, anniversaires, mariages, conférences. Allez-y...! La chose importante est de quitter la maison de temps en temps.

16. Parler moins et écouter davantage :

Ne racontez pas d'histoires longues sauf si on vous le demande. Prenez la parole sur un ton courtois et essayez d'être positifs.

Si vous avez été offensé par d'autres, pardonnez-leur :

Quelqu'un a dit : « Garder une dent contre l'autre, c'est comme prendre du poison »

Si vous avez une forte conviction, conservez la :

Ne perdez pas votre temps à essayer de convaincre les autres. Vivez en étant fidèle à vos croyances et à vos choix.

Rire. Rire beaucoup. Rire de tout :

Persuadez-vous que vous êtes parmi les plus chanceux. Vous avez réussi à avoir une vie, une longue vie.

N'ayez aucune attention de ce que les autres disent :

Soyez fier d'être vous-même, fier de ce que vous avez accompli. Il y a encore beaucoup de bonheur à prendre, alors, prenez le...!

ET N'OUBLIEZ PAS : La vie est trop courte pour boire du vin bon marché...!Ce n'est que du bon sens...!

*Mado Guillory
Présidente départementale*

Les Joyeux Compagnons

Les mesures gouvernementales concernant la crise sanitaire, nous ont contraints à arrêter toutes les activités depuis mars 2020. L'année 2021 commence avec les mêmes problèmes : impossibilité de prévoir l'Assemblée Générale et de nous projeter dans les activités futures.

La vaccination est d'actualité et sans aucun doute la bienvenue afin d'entrevoir le bout du tunnel.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous constatons que certaines et certains d'entre nous ont réussi à recevoir la première injection, nous sommes très inquiets pour celles et ceux qui sont isolés, qui « galèrent » avec internet et le téléphone pour avoir un rendez-vous, qui n'en ont pas encore obtenu....

Nous espérons que pour les personnes qui n'ont pas encore obtenu un rendez-vous, se rapprochent peut-être de la Mairie afin de savoir si en relation avec le Conseil Départemental, le Vaccibus passe dans des communes environnantes.

Des jours meilleurs arriveront et nous aiderons à renouer tous ces liens d'amitiés et de convivialité qui nous manquent vraiment.

Nous considérons pourtant qu'entretenir le lien social est essentiel car il est vital pour les personnes isolées.

Heureusement que les beaux jours arrivent pour nous permettre de passer un peu de temps à l'extérieur, jardin, marche.....

Nous osons espérer que l'on pourra se retrouver vite: loto et belote, peut-être avec un protocole adapté.

Durant cette période de crise, des adhérentes, adhérents et autres personnes sont souffrantes, aussi avec le conseil d'administration nous leur souhaitons un bon rétablissement et le plaisir de vite les retrouver parmi nous tous.

Le résultat définitif des Toockets est de 393,49 €, mais nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette opération. Nous ne sommes pas tombés sur une bonne année, nous espérons un peu mieux. Cette somme va servir à compéter l'achat des tablettes pour le club.

Infos activités :

Le stretching postural du jeudi n'a pas lieu au foyer mais nous le pratiquons en ligne avec notre animateur.

L'atelier dentelle, tricot, n'a pas repris.

L'atelier Généalogie n'a pas repris.

Dès que nous pourrons, nous nous retrouverons dans la salle ou le foyer afin de reprendre ces activités et d'oublier ces moments d'isolement.

Si vous voulez nous rejoindre au club qui compte aujourd'hui 60 adhérents, l'adhésion se fait auprès de Josette Courtade (06 30 21 98 02).

Prix de la carte exceptionnel pour 2021 = 6.00 €

La Boutique de Saint-Mont

Vous souhaitez partager à nouveau des moments conviviaux...
les vignerons du Saint Mont et votre boutique Plaimont vous invitent à :

> **Découvrir** ou redécouvrir nos vins en visitant notre boutique.



Vous pourrez déguster une sélection de vins dans le respect des consignes sanitaires.

> **Surveiller** les infos sur le site www.plaimont.com pour connaître la date de report de notre événement Saint Mont Vignoble en Fête. Cet événement n'aura pas lieu fin mars comme d'habitude mais sera reprogrammé dans l'année.

> **Penser** à Plaimont et à ses visites guidées du vignoble, en effet si des amis ou des membres de votre famille vous rendent visite et que vous cherchez une activité culturelle et ludique:

- pourquoi ne pas leur proposer une visite complète avec balade dans les vignes du Monastère, découverte du chai de vinification de la cave de Saint Mont et dégustation commentée de quatre vins dans la cave historique du Monastère de Saint Mont.

Visite guidée de 2 heures, tarif 10€ par personne. Gratuit pour les enfants.

Visites possibles toute l'année du lundi au samedi, à 10 ou 15h sur réservation.

- Si le temps n'est pas propice à la balade, proposez à vos proches une activité originale comme:
 - un atelier cocktail autour de l'AOC Pacherenc du Vic-Bilh (35€ par personne, durée 1h30)
 - un atelier assemblage « créez votre propre cuvée AOC Saint Mont » (45€ par personne, durée 2h)
 - un atelier Vins & Fromages qui vous permettra de découvrir le meilleur accord avec nos Saint Mont blancs et rosés, nos Pacherenc secs ou doux ou encore nos Madiran (25€ par personne, durée 1h)
 - un déjeuner dégustation tapas & vins dans la cave souterraine du Monastère de Saint Mont (50€ par personne, durée 2h30)

Pour plus d'informations et les réservations, contactez Justine au 07 72 13 92 00 ou visites@plaimont.fr



BOUTIQUE OUVERTE: (en période de couvre feu)

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h45 le dimanche et les jours fériés de 14h à 17h45

Boutique fermée les 1er janvier, 1er mai, 1er novembre et 25 décembre

Espace vente Dégustation des Vignerons du Saint Mont

05 62 69 69 50 / stand.saintmont@plaimont.fr

En direct du Conseil Municipal

Mercredi 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 10 décembre 2020

Etaien Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Murielle RIGAUD et Christian TOLLIS.

Etait Corentin JEGUN
excu-
sé :

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (25 novembre 2020). Ce dernier est adopté à l'unanimité. Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance. Matthieu PLOUVIER est désigné secrétaire de séance.

Point sur les travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle que différents documents de suivi de chantier ont été transférés aux conseillers municipaux. Il invite Christian TOLLIS à faire le point sur l'avancée du chantier. Ce dernier a visité l'église le 15 décembre 2020 après-midi. La sacristie fait l'objet de grands changements : le plafond a été refait (lambris), le plancher a été sorti et les murs ont été décapés sur une hauteur de 1,50 mètre. Un message entre entreprises laisse penser que le traitement anti-mérules sera fait dans les jours prochains. Puis il précise que des marches en pierre,

taillées par l'artisan qui travaille seul, ont été posées. Un linteau présentait des signes de faiblesse. Un nouveau linteau a été taillé et mis en place. Les travaux avancent bien, mais les entreprises vont observer la trêve des fêtes de fin d'année.

Préparation des colis de fin d'année

Le maire passe la parole à Murielle RIGAUD et à Nathalie HARDUYA Il rappelle que, pour les fêtes de fin d'année, 150 colis sont nécessaires :

47 pour personnes seules, 67 pour couples, 36 pour familles

Il s'agit donc de discuter du contenu de ces colis. Murielle RIGAUD a présenté différents pâtés pouvant être présents dans ces colis (parfait au foie, pâte au piment d'Espelette). Elle présente aussi des bouteilles de Saint-Mont pouvant être achetées (37,5 cl pour la personne seule, 75 cl pour les couples et familles).

Nathalie HARDUYA précise qu'elle a acheté les chocolats. Il faudra confectionner des paquets et mettre les quantités suivant les colis (personne seule, couple, famille). Elle souhaite aussi que soient achetés ces paquets en cellophane blanc, ainsi que les poches servant pour les colis. L'accord est donné pour composer ces différents colis. Le budget est évalué à environ 3.000 € mais en janvier 2021 il n'y aura pas de goûter offert aux saint-montais pour la cérémonie des vœux (crise sanitaire oblige) et c'est ce colis qui marquera ce début d'année bien particulier.

Une commission se réunira pour confectionner les colis et certains ont déjà des missions : Matthieu PLOUVIER se chargera du vin, Michel PETIT prendra poches et paquets à PAU Murielle RIGAUD s'occupera des produits gourmands.

3. Augmentation des loyers communaux :

Le maire rappelle que comme chaque année les loyers peuvent être augmentés suivant l'indice de référence des loyers. Le voici, trimestre par trimestre :

2019 T4	130.26	0.95
2020 T1	130.57	0.92
2020 T2	130.57	0.66
2021 T3	130.59	0.46

Il propose donc, suivant les locataires, d'augmenter les quatre loyers municipaux. Seul le loyer du multiservice reste inchangé.

Augmentation du loyer du logement du rez-de-chaussée du Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

En direct du Conseil Municipal

Pour 2020, l'indice prévoit une augmentation 0,66 %. Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère était de 409,90 €. La variation annuelle du 2^{ème} trimestre 2020 étant de 0,66 %, l'augmentation sera de 2,70 €. Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante : 2, rue du Pic.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 412,60 €. Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2021 ; de fixer le loyer à 412,60 € pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère sis 2, rue du Pic ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Augmentation du loyer du logement du 1^{er} étage du Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 3^{ème} trimestre de l'année précédente. Pour 2020, l'indice de la construction prévoit une augmentation 0,46 %. Le montant du loyer pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère était de 295,74 €. La variation annuelle du 3^{ème} trimestre 2020 étant de 0,46 %, l'augmentation sera de 1,36 €. Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante : 1, promenade Arthur Lamothe Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 297,10 € plus les 50 € de charges soit un total de 347,10 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2021 ; de fixer le loyer à 297,10 € pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère avec en plus 50 € de charges soit un total de 347,10 € sis 1, promenade Arthur Lamothe ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Augmentation du loyer de l'école – logement n° 1.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école. Il précise que la date d'application est le 1^{er} décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2^{ème} trimestre 2020. Le taux d'augmentation est de 0,66 %. Le montant du loyer pour le logement 1 était de 277,41 €. La variation annuelle du 2^{ème} trimestre 2020 étant de + 0,66 %, l'augmentation sera de 1,83 €. Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante : 56, chemin du Lamerot Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2021 ; de fixer le loyer à 279,24 € pour le logement 1 sis 56, chemin du Lamerot ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois

Augmentation du loyer de l'école – logement n° 2.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour logement 2 dit de l'école, il précise qu'il peut être révisé le 31 décembre ou au terme de chaque année du contrat. Le choix avait été fait de traiter ce loyer en décembre pour une augmentation en année civile. L'indice pris en compte est donc celui du 3^{ème} trimestre 2020. Pour 2020, l'indice de la construction prévoit une augmentation 0,46 %. Le montant du loyer pour le logement 2 était de 208,39 €. La variation annuelle du 3^{ème} trimestre 2020 étant de 0,46 %, l'augmentation sera de 0,95 €. Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante : 120, chemin du Lamerot Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 209,34 €. Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2021 ; de fixer le loyer à 209,34 € pour le logement 2 sis 120, chemin du Lamerot ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Communauté de communes Armagnac Adour

Il s'agit de lister les différents points abordés en conseil communautaire.

Le conseil communautaire s'est déroulé ce lundi 14 décembre 2020 à Saint-Germé dans le strict respect des consignes sanitaires. Il s'agissait de présenter la commission des élus qui s'était déroulée par visioconférence avec le Préfet et ses services.

La DETR sous le biais d'un plan de relance appelé France relance permettra de réaliser des projets structurants pour le territoire :

Le centre intercommunal de santé : la DETR concernera le projet global c'est-à-dire l'acquisition du bâtiment, sa rénovation, son équipement (mobilier et matériel).

La maison France services : elle est destinée à remplacer la maison des services au public (MSAP) abritée dans les locaux de La Poste. A Aignan, la Poste rénovera son bureau et se transformera en maison France Services. A Risclé, la Poste a décliné l'offre et c'est la CCAA qui transformera un local existant (rez-de-chaussée de l'ex hôtel Caupenne qui abrite actuellement l'office de tourisme). L'opération consistera à organiser l'accueil du public (espace commun, bureau confidentiel, espace tourisme, salle de repos des agents) pour obtenir un local accueillant et fonctionnel. De plus, le premier et second étages de l'Hôtel Caupenne seront transformés en immobilier d'entreprise avec location de bureaux et tiers-lieu.

La voirie urbaine avec la réfection en cours de la rue Daudirac à Risclé et la future rénovation de la rue saint-saturnin à Aignan. Pour cette dernière, suite aux exigences de l'architecte des bâtiments de France, le devis initial de 195.000 € a doublé

En direct du Conseil Municipal

(405.000 € aujourd'hui).

Le maire relève l'excellent climat dans lequel se sont déroulés les débats.

Contrat Cosoluce

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au Service Informatique du Centre de Gestion du Gers. Un protocole d'accord est signé entre le Centre de gestion du Gers et la Société COSOLUCE garantissant aux collectivités des tarifs préférentiels, une maintenance corrective « débogage » et évolutive éditée par Cosoluce ainsi qu'une assistance de proximité assurée par l'instance.

M. le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement aux progiciels Cosoluce expire au 31 décembre de cette année. Il propose de le renouveler pour une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an dans la limite d'une durée totale maximale de trois ans, précisant que sur la base des tarifs en vigueur à l'année N (le tarif étant indexé sur l'indice ingénierie, celui N+1 ne peut être connu), la somme à payer à la société Cosoluce pour cette durée maximale s'élèverait environ à 3 fois 1.040,22 € TTC soit 3.120,66 € puisque le progiciel concernant la gestion du cimetière a été retiré de l'offre (la commune a acheté un autre logiciel de gestion du cimetière).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité décide de renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels COSOLUCE aux conditions exposées par le Maire et autorise ce dernier à signer le dit contrat.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Murielle RIGAUD présente les comptes en cette fin d'année.

Sur le 011 (charges à caractère général) il reste 37.620,31 € sur les 112.698,92 € budgétés

Sur le 012 (charges du personnel), il reste 4.407,81 € sur les 60.970,00 € budgétés mais il faudra faire attention à la rémunération des titulaires

Sur le 014 (atténuation de produits), rien à signaler

Et le reste des dépenses de fonctionnement est conforme aux prévisions budgétaires.

Sur les recettes en fonctionnement, la commune a encaissé 267.142,42 € sur les 271.576,65 € budgétés.

Le différentiel laisse apparaître un excédent au 15 décembre de 83.772,75 €

Sur la partie investissement, seuls 74.728,66 € ont été dépensés sur les 276.454,32 € budgétés et c'est normal puisque les travaux de l'église sont en cours. En recettes d'investissement, 141.587,28 € ont été encaissés sur les 276.454,32 € budgétés. Là encore, il existe un excédent de 66.858,62 € mais il faudra prendre en compte les restes à réaliser tant en dépenses

(129.840 € pour l'église et 277 € pour les panneaux) 130 117 € qu'en recettes (subventions) 75 135 €

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Rien à signaler, toute réunion étant difficile en période de crise sanitaire.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Les arbustes qui n'avaient pas pris lors de la première plantation ont été remplacés. Ils forment la haie qui sépare le parking du foyer du Monastère.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Christine BOUEILH rappelle que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être élaboré. Elle va s'en charger avec l'aide du centre de gestion ; c'est un document obligatoire tout comme la nomination d'un assistant de prévention. Il n'y a pas eu, avant son départ en disponibilité, d'arrêté de nomination concernant Ghislaine DAMBLAT. Mais le plus important reste l'élaboration du document.

Elle présente ensuite un radar pédagogique qui pourrait être positionné près de la cave. C'est un radar intelligent qui permet d'enregistrer les vitesses, qui signalera des vitesses supérieures à 50 km/h. Enfin, elle demandera à la CCAA la pose d'un panneau « Route fréquemment inondée » au départ du chemin du Bas puisqu'avec les fortes pluies, le Bergons sort souvent de son lit et inonde la route. Un avertisseur lumineux sera positionné en cas de crise.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'agent technique, doté d'une durée hebdomadaire de travail de 15 heures à pourvoir par un fonctionnaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoint technique, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par la délibération n°2020-20 du 17 juin 2020.

Il demande à l'assemblée, en cas de vacance du poste, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire : à recruter un agent contractuel, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu d'une offre pour un temps travail incomplet et qu'il est nécessaire d'aider l'agent actuel car il y a une charge de travail trop importante pour un seul agent à 28 heures hebdomadaires, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 sus citée,

En direct du conseil municipal

Mercredi 20 JANVIER 2021

pour une durée déterminée, sous réserve que le Maire procède aux vérifications ci-après : Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit : tous les contrats conclus avec la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53 les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.

à fixer la rémunération de l'agent, sachant qu'il devra posséder des compétences lui permettant d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, comme suit : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.
Corentin était absent.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme :

Présidente Nathalie HARDUYA

Ce point a été traité pour la confection des colis de Noël. Il a été soulevé aussi la question du fonctionnement des associations et de toutes ces assemblées générales qui ne peuvent avoir lieu. Toutefois il est toujours possible de réunir un conseil d'administration ou un bureau.

1. Questions diverses

Anniversaire de Coralie

A chaque conseil municipal, il convient de fêter dans le strict respect des consignes sanitaires les anniversaires des conseillers. C'était le tour de Coralie CANTAU qui avait décidé de n'avoir que 28 ans !

Sans autre question diverse, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

L'an deux mil vingt-un et le vingt janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 12 janvier 2021

Eta
ien
t
pré
sen
ts :
Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Murielle RIGAUD et Christian TOLLIS.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (25 novembre 2020). Ce dernier est adopté à l'unanimité. Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance. Matthieu PLOUVIER est désigné secrétaire de séance.

Point sur les travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle que différents documents de suivi de chantier ont été transférés aux conseillers municipaux. Il invite Christian TOLLIS à faire le point sur l'avancée du chantier.

En direct du conseil municipal

l'avancée du chantier. Ce dernier signale :
Escalier du clocher : il est presque terminé avec un excellent travail. Il reste trois marches à raccorder. Toutefois une marche est à reprendre car elle présente un risque. Le traitement anti-mérules a été effectué. Les travaux dans la sacristie (pose du plancher) peuvent reprendre. Mais on note à ce niveau-là une tuile cassée qu'il conviendra de changer car il y a une légère infiltration. La porte latérale est livrée. L'architecte a indiqué son choix pour les ferrures de soutien. Cette porte devrait être rapidement mise en place. Pour l'entrée principale, un terrassement a été effectué afin d'aplanir l'accès à l'église. Les travaux électriques vont pouvoir commencer. Après ce rapide tour, Christian TOLLIS annonce que la prochaine réunion de chantier aura lieu le vendredi 5 février 2021 à 16h30.
Le maire fait le point sur les différentes subventions. Il annonce avoir reçu hier par courrier la notification officielle du département. A ce jour le dossier des subventions est à jour. Les trois financeurs (Etat, Région et Département) ont envoyé leurs notifications d'attribution de subvention.

Proposition pour la nomination d'un délégué au SICTOM

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la commune et un délégué suppléant auprès du S.I.C.T.O.M. Ouest de NOGARO, considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués pour une proposition au président de la communauté des communes Armagnac Adour ; considérant la démission du conseil municipal de Saint-Mont de Geneviève LABORDE élue comme déléguée principale au SICTOM par délibération n° 2020-013 en date du 25 mai 2020 et nommée à ces fonctions par le Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10 À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Mme CANTAU Coralie : neuf (9) voix

– Mme BOUEILH Christine : neuf (9) voix

Mmes CANTAU et BOUEILH ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées candidates à la délégation

propose pour désignation par la CCAA pour le SICTOM de Nogaro

La déléguée titulaire : Coralie CANTAU,
La déléguée suppléante : Christine BOUEILH,
-et informe le SICTOM Ouest.

Etat des dépenses et des recettes

Murielle RIGAUD, adjointe chargée des finances fait le point sur l'année budgétaire écoulée du budget principal. Il s'agit d'une présentation sans délibération puisque le compte de gestion n'est pas encore prêt. Voici les différents éléments de l'année budgétaire 2020 :

Section FONCTIONNEMENT* :

Dépenses :

BP 2020	Total général	271 576.65 €
CA 2020	Total général	183 369.67 €

Recettes :

BP 2020	Total général	271 576.65 €
CA 2020	Total général	205 490.77 €

Hors excédent de fonctionnement 2019, il y a un excédent budgétaire de : 22 122.10 €

(*Pour le détail, vous pouvez vous adresser à la mairie)

Section INVESTISSEMENT* :

Dépenses :

Budget 2020	Total général	276 454.32 €
CA 2020	Total général	74 728.66 €

Recettes :

Budget 2020	Total général	276 454.32 €
CA 2020	Total général	141 587.28 €

Là encore, il existe un excédent un investissement de 69 726.94 € auquel il faut retrancher le déficit d'investissement de 2019 (2 868.32 €) ce qui fait un excédent de 66 852.62 € (*Pour le détail, vous pouvez vous adresser à la mairie)

Etat des restes à réaliser

Puis Murielle RIGAUD fait le point sur les dépenses et les recettes engagées en 2020 et non encore mandatées puisque les travaux ne sont pas achevés.

DEPENSES :

Travaux de l'église (3ème tranche) : 129.840,00 €

Achat de panneaux : 277,00 €

Soit des restes à réaliser en dépenses de 130.117,00 €

RECETTES :

Subvention de la DRAC : 39.200,00 €

Subventions de la Région 24.175,00 €

Subvention du Département : 11.840,00 €

Soit des restes à réaliser en recettes de 75.135,00 €

Le besoin de financement est de : 54.982,00 €, besoin largement couvert par l'excédent.

En direct du conseil municipal

Débat d'orientation budgétaire

Le maire lance le débat sur la programmation budgétaire à venir. Il s'agit, en connaissant les règles budgétaires, de prévoir les investissements à venir. Il est évoqué : le mur de soutènement de la place Valéria. Pour cela, il convient de faire une déclaration de catastrophe naturelle pour l'excès de pluviosité qui a entraîné le gonflement des argiles. La grange touristique dont le toit doit être remanié Un radar pédagogique qui doit être installé à l'entrée du village L'éclairage public car l'actuel consomme de l'énergie.

Il convient de passer à un éclairage Led. Les décorations de Noël méritent d'être « rajeunies ».

Enfin, le silo : il faut clôturer l'arrière pour avoir un espace de stockage et éviter les décharges sauvages. De plus, il est situé à l'entrée de Saint-Mont et son esthétique doit être revue (enduit de façade, peinture en trompe-l'œil, ...)

Enfin, pour financer ces projets, le conseil municipal n'est pas favorable à une modification de la fiscalité.

Communauté de communes Armagnac Adour

Il s'agit de lister les différents points abordés en conseil communautaire du lundi 18 janvier 2021 :

Conseiller aux décideurs locaux : Odile SAINT-GENEZ revient sur les deux communautés de communes (Armagnac Adour et Bastides et Vallons) pour accompagner les élus : préparation budgétaire, aide à la gestion, conseil etc ... Son bureau sera situé à la CCAA et elle consacrerait deux jours par semaine à notre territoire.

Projet de PLAIMONT Demain : Olivier BOURDET-PEES est venu présenter le projet du chai expérimental destiné à la recherche et au développement. Il s'agit d'un projet novateur, estimé à 2,5 millions d'euros. L'Etat souhaite l'accompagner dans le plan « France Relance » à hauteur de 40 % soit 1 million d'euros à condition que les deux autres collectivités (Région Occitanie et CCAA) s'engagent aussi. L'Etat financerait 75% des 1 million, soit 750.000 €, la Région 90% du restant soit 225.000 € et la CCAA prendrait en charge les 10% restant, soit 25.000 €

Vaccination contre le Covid 19 : le président a présenté la stratégie vaccinale sur le territoire. Armagnac Adour est rattaché au centre de Nogaro. Ce centre fonctionnera tous les mercredis. Toutefois, un centre de vaccination sera installé à Riscle un mercredi sur deux. Il s'agit donc d'informer dans chaque village les personnes de plus de 75 ans. La Région met un transport à la demande à disposition gratuitement.

Le centre intercommunal de santé (CIS) va voir le jour dans l'ancien cabinet médical rue des écoles. Le sous-seing privé a été signé. Il convient maintenant d'attaquer les phases opérationnelles et notamment le recrutement de médecins.

Le développement de la fibre sur le territoire a été présenté. La phase 1 est bientôt terminée. Riscle, Goux et Cahuzac-sur-Adour vont être fibrés. Mais Gers Numérique a décidé de monter une société d'économie mixte en s'associant avec l'opérateur Orange pour une phase 2 qui consiste à fibrer tous les gersois. Saint-Mont sera relié à la fibre en 2023.

Renouvellement des contrats d'entretien :

Le Maire informe l'assemblée que le début d'année est propice à la reconduction des différents contrats de maintenance, de location et d'assurance. Il rappelle que pour des raisons de sécurité les extincteurs doivent être vérifiés annuellement ainsi que le jeu pour les enfants et les bâtiments recevant du public, que les cloches de l'église nécessitent un entretien régulier, que le photocopieur a un contrat copies et qu'un contrat de locations pour les logiciels de gestion de la mairie (budget, élections ...) en partenariat avec les Centre de Gestion est en cours ainsi que celui du cadastre. Ils nécessitent des mises à jour. De plus, le patrimoine municipal (véhicules, bâtiments ...) doit être assuré. Puis il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la reconduction des différents contrats d'entretien, de maintenance ou d'assurance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Reconduit les différents contrats d'entretien, de location ou de maintenance avec les prestataires suivants :

Entretien des cloches de l'église	Société LAU-MAILLE
Vérification des bâtiments et jeu extérieur	Société VERITAS
Vérification des extincteurs	Société SECURIS
Maintenance du photocopieur	SEB Bureautique
Logiciels de gestion des affaires municipales	Société COSO-LUCE
Matrice cadastrale	Environnement Numérique
Assurance Personnel	CNP
Contrats d'assurance globaux	M.M.A.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces contrats, Prévoit les dépenses de ces différents contrats au budget 2021 et autorise Monsieur le Maire à les régler à échéance.

En direct du conseil municipal

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD.
Ce point a été traité précédemment.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU. Rien de nouveau.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL Rien de particulier pour l'instant sur l'embellissement du village.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

3 points sont abordés :

L'installation d'un radar pédagogique : Pour l'instant, deux sociétés sont en concurrence. Une dépend du Syndicat des Energies, une autre a adressé un devis. Il convient de choisir. Mais se pose la question de l'installation. Christine doit prendre contact avec la seconde société pour connaître le prix tout compris (pose incluse). La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

La porte latérale du multiservice a été condamnée. Il se pose la question de la sécurité du local. Mais pour tout ERP recevant moins de 19 personnes une seule issue est nécessaire ce qui est le cas. Il faudra donc juste signaler que la capacité maximum de la salle est de 19 personnes. Toutefois avec la crise sanitaire et le protocole mis en place, cette affiche n'est pas, pour l'instant, nécessaire.

La stèle commémorative située près des Charmettes est descellée. Il convient de planifier une corvée pour la remettre daplomb.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le maire rappelle que l'agent d'entretien reprendra ses fonctions le mardi 26 janvier 2021. Le point a été fait sur l'octroi des congés et un tableau a été mis en place. Il raconte aussi sa journée de formation sur la RGPD (réglementation générale sur la protection des données). Il convient de la mettre en œuvre sur la commune.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Corentin dresse la liste des travaux à effectuer :

Plafond des chambres mansardées de l'appartement n° 2 de l'école. Il convient de voir comment loger la locataire pendant le temps des travaux.

Le point est fait sur les travaux de Julien BIANCHI sur les deux toitures des appartements. Suite à une moins-value, la facture sera moins élevée.

Une matinée est programmée pour enlever les décorations de Noël : le 30 janvier, au matin.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Un retour est fait de la tournée des vœux effectuée. Les saint-montais ont apprécié et le maire lit les cartes de remerciements reçues en mairie. C'est effectivement un geste qui a été apprécié.

Le chemin de randonnée devra être revu pour la réimplantation de panneaux. Nathalie signale qu'elle en a récupéré et qu'il faudra, dès que le temps le permet, les remettre en place.

2. Questions diverses

Camion épicerie itinérant

Le maire signale que le camion épicerie itinérant qui a pour volonté de s'arrêter le jeudi de 12h15 à 12h45 à Saint-Mont est un projet validé en Pays Val d'Adour et financé par la Région Occitanie. Il est donc difficile de refuser qu'il desserve la commune, surtout qu'il ne fera pas concurrence au multiservice puisqu'il fournit surtout des légumes bios.

Photocopieur

Le maire a eu un contact avec le représentant Canon de SEB Bureautique. Celui-ci propose un photocopieur en location avec un forfait à la copie couleur à 3,5 centimes au lieu des 7,5 centimes actuellement. Matthieu intervient pour rappeler qu'il est beaucoup plus facile de louer que d'acheter des photocopieurs car ceux-ci sont à obsolescence programmée. La mairie est propriétaire de l'actuel.

Grippe aviaire

Murielle souhaite faire le point sur la grippe aviaire. Saint-Mont est proche d'un foyer situé à Corneillan. Il convient donc de faire un « vide sanitaire ». Pour cela, les canards d'un exploitant ont été abattus. Le gavage ne pourra pas reprendre tout de suite.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions, la séance est levée à vingt-trois (23) heures.

En direct du conseil municipal

Mercredi 24 février 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-quatre février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 15 février 2021

Étaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Murielle RIGAUD et Christian TOLLIS.

;

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants à l'exception de celles concernant les comptes administratifs :

Nombre de membres affiliés au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (20 janvier 2021). Ce dernier est adopté à l'unanimité. Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Corentin JEGUN est désigné secrétaire de séance.

Travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle que différents documents de suivi de chantier ont été transférés aux conseillers municipaux.

Il invite Christian TOLLIS à faire le point sur l'avancée du chantier. Ce dernier lui rétorque que puisqu'il était présent à la dernière réunion de chantier le compte-rendu se ferait à deux.

Le maire relate sa visite de l'église. Il est étonné de voir l'avancée du chantier et surtout de voir comment le câblage électrique va être intégré. Les tommettes du sol sont soulevées, les joints sont creusés, afin de permettre la pose des fils. L'appareillage qui sera mis en place sera de très grande qualité (spots, luminaires).

Puis il relate sa visite au clocher. L'escalier est admirable si ce n'est la troisième ou quatrième marche qui présente un défaut. Elle est trop en pente. L'entreprise doit la combler avec un ciment adapté. En haut du clocher, un grillage a été posé tout autour du corps principal de l'église, à la jonction de la charpente et des pierres afin d'occulter cet espace vide par lequel les pigeons s'introduisent. Il reste à terminer le clocher proprement dit mais déjà le nombre de locataires indésirables a fortement diminué.

Enfin, la visite s'achève par la sacristie. La question se pose de ce plâtre qui se décolle sur les murs et qui masque des pierres de grande qualité. Un devis doit être proposé pour remettre à nu les murs.

Vote du compte administratif

Le maire étant sorti de la salle de conseil, la première adjointe chargée des finances, Murielle RIGAUD, présente les comptes administratifs 2020.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	:	09
Nombre de voix pour	:	09
Nombre de voix contre	:	0
Nombre d'abstention	:	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

En direct du conseil municipal

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	276 454,32 €
	Réalisées :	74 728,66 €
	Reste à réaliser :	130 117,00 €
Recettes	Prévues :	276 454,32 €
	Réalisées :	141 587,28 €
	Reste à réaliser :	75 135,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	271 576,65 €
	Réalisées :	183 369,67 €
Recettes	Prévues :	271 576,65 €
	Réalisées :	275 478,42 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		66 858,62 €
Fonctionnement :		92 108,75 €
Résultat global :		158 967,37 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	4 383,00 €
	Réalisées :	4 347,83 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	4 383,00 €
	Réalisées :	4 382,12 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	11 581,74 €
	Réalisées :	6 724,77 €
Recettes	Prévues :	11 581,74 €
	Réalisées :	11 456,97 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		34,29 €
Fonctionnement :		4 732,20 €
Résultat global :		4 766,49 €

Vote des comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 du « énergie photovoltaïque » et arrête ainsi les comptes :

En direct du conseil municipal

et après s'être assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures. Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget « énergie photovoltaïque » dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2020 du budget principal

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget principal.2020, voté lors de la délibération 2021-003 et présenté par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 121,10 €
- un excédent reporté de :	69 987,65 €
Soit un excédent cumulé de :	92 108,75 €
- un déficit d'investissement de :	66 858,62 €
- un déficit des restes à réaliser de :	54 982,00 €
Soit un excédent de financement de :	11 876,62 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	92 108, 75 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONC- TIONNEMENT (002)	92 108, 75 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	66 858, 62 €

Affectation des résultats 2020 du budget « énergie photovoltaïque »

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget principal.2020, voté lors de la délibération 2021-004 et présenté par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	153,46 €
- un excédent reporté de :	4 578,74 €
Soit un excédent cumulé de :	4 732,20 €
- un déficit d'investissement de :	34,29 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	34,29 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

En direct du conseil municipal

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT

4 732,20 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT

(002) 4 732,20 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :

EXCEDENT 34,29 €

Remplacent du photocopieur

Le maire rappelle que le photocopieur actuel de la mairie a été acheté en 2016 avec une valeur dans l'actif de 3.480 €. Il a été enregistré dans l'inventaire sous le numéro 224.

Toutefois ce type de photocopieur évolue vite et au bout de cinq il convient de procéder à son remplacement. Après avoir étudié plusieurs propositions et plusieurs marques, il propose de conserver la marque CANON pour ses prix compétitifs et surtout son suivi technique assuré par SEB Bureautique basé à Tarbes.

La nouvelle proposition concerne un photocopieur Canon Image Runner DXC 3720i qui sera loué à raison de 48,73 € HT par mois, avec un service informatique mensuel de 7,50 € HT et un forfait de maintenance à 114,57 € HT. Ces nouvelles conditions montrent une baisse de 27 % par rapport à l'ancien photocopieur. De plus le coût de la copie A4 noir et blanc passerait de 0,0054960 € HT à 0,0035 € HT et le coût de la copie couleur de 0,0544960 € HT à 0,035 € HT. Ce serait donc là aussi une baisse de 36 %

Le conseil municipal, après avoir écouté monsieur le Maire décide : d'opter pour la location d'un photocopieur CANON IR DXC 3720i auprès de la Société SEB Bureautique, d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à cette location, de céder l'ancien photocopieur acheté à une association saint-montaise et de le sortir de l'actif de la commune.

Installation du radar pédagogique

La maire-adjointe, Christine BOUEILH, responsable de la commission Sécurité, avait présenté deux devis pour positionner un radar pédagogique à l'entrée sud du village, route du Béarn, sur la D 946.

Un des devis semblait plus avantageux et elle devait se renseigner pour pouvoir mieux comparer les deux propositions. Or il s'avère que le radar le moins cher ne comprenait pas la pose, tandis que le second, proposé par le Syndicat Départemental des énergies du Gers (SDEG), était fourni, pose et branchement compris.

Il était donc préférable d'acheter ce radar pédagogique auprès du SDEG au prix de 3.538,95 € HT et subventionnable à 30% (ce qui correspond à une subvention de 1.061,69 € HT), ce qui reviendrait à un prix HT pour la Mairie, installation et branchement compris, de 2.477,26 € HT

Le maire reprend la parole pour signifier que cet achat devra être inscrit dans le budget, en investissement, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir écouté la Maire-adjointe et le Maire décide : d'approuver l'achat du radar pédagogique au SDEG qui assurera son installation et sa maintenance, pour un montant de 2.477,26 € HT, d'inscrire cette somme au budget, dont lote est prévu fin mars 2021, en investissement en article 2188, d'autoriser monsieur le maire à signer, dès que le budget 2021 sera exécutoire, tous documents auprès du SDEG afférents à l'achat et à l'installation.

Travaux à réaliser : mur de soutènement, éclairage ...

Il est évoqué le problème du mur de soutènement de la place Valéria. Une partie du mur est en mauvais état puisque des pierres sont sorties de leur emplacement. Il a été demandé à TMH de venir faire un constat et un devis. Le rendez-vous a été pris le jeudi 4 février. Deux opérations sont très vite apparues :

En direct du conseil municipal

La première : réparer au plus vite la partie dangereuse pour éviter tout incident sur la chaussée, La seconde : refaire entièrement le mur sur une longue distance car il présente des défauts sur toute sa longueur. Le maire a demandé à TMH d'envoyer deux devis : un pour la réparation urgente, un pour la réfection totale. La seconde opération doit être subventionnable. Le SDEG a établi un devis pour changer l'éclairage public et mettre des leds. En effet, le système actuel est onéreux. Il convient d'économiser l'énergie et de refaire aussi les lampadaires. La peinture est abimée, les prises pour les guirlandes de Noël sont à changer. Le maire présente le devis aux conseillers : le coût global est de 51.478,28 € HT. Une subvention est donnée à hauteur de 15.443,48 € HT. L'opération revient à 36.034,80 €. Vu le coût important, il appartiendra à la commission Finances qui se réunira vendredi 26 février 2021 à 17h00 d'inscrire ou non cette dépense en investissement.

Communauté de communes Armagnac Adour

Le maire relate le dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 8 février 2021 dans la salle des fêtes de Cahuzac sur Adour. Un hommage a été rendu à Jean-Claude EUGENE, premier président de l'ancienne communauté de communes, Monts et Vallées de l'Adour. Puis différents dossiers ont été abordés au cours de ce conseil : Centre Intercommunal de Santé : avancée du projet, perspectives budgétaires Modification du tableau des emplois pour l'embauche de médecins et de secrétaires médicales, Aide aux entreprises et la poursuite du dispositif commun Région Occitanie / CCAA : L'OCCAL Présentation du dispositif « Petites villes de demain » et recrutement du chef de projet par le pays Val d'Adour. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territoire par le Pays Val d'Adour Désignation des délégués au SICTOM pour la commune de Saint-mont, Point sur les écoles avec le compte-rendu de la rencontre avec le DASEN pour l'école de Viella, les conseils d'école avec notamment celui du RPI Saint-Mont et Saint-Germé.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente Murielle RIGAUD

Ce point a été traité lors des différents votes sur les comptes administratifs et de gestion.

Il est toutefois abordé dans les recettes concernant la restauration de l'église de la participation de la Fondation du Patrimoine. Le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'adhérer à la Fondation du Patrimoine sise à Toulouse (31) afin que des personnes puissent faire des dons pour le patrimoine Saint-Montais. Il souligne qu'en 2019 les dons des personnes ont représenté 5.412,52 € qui ont été versés sur le budget 2019 le 3 juillet 2019 sur l'article 7788. Il faut donc laisser les gens continuer à verser des dons. Puis il informe l'assemblée qu'il faut procéder au renouvellement de l'adhésion pour 2021 et que le montant de la cotisation s'élève à 55 € pour une commune de moins de 500 habitants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin et mandater la prestation et de prévoir la dépense au budget 2021.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

La commission sera réunie vers le mois d'avril.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL La fête du vin est annulée. Mais rien n'empêche de fleurir le village comme à l'accoutumé. Des pensées, normalement, sont plantées à cette époque. Pauline doit réunir la commission « Fleurs » pour élaborer le plan d'embellissement de la commune.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

La pose du radar a été votée précédemment.

Christine rappelle la formation des élus qui doit avoir lieu dès le samedi 6 mars 2021 toute la journée.

En direct du conseil municipal

Puis, elle présente une formation sur les incivilités qui peut intéresser les conseillers. Ils doivent s'inscrire auprès d'elle.

Enfin, elle rappelle que la tenue de travail « fluo » des agents d'entretien est en commande suite à une première rupture de stock d'un fournisseur.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Il n'y a rien de spécial. Franck travaille sur le logement de Fatima pendant que Michel entretient les espaces verts.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

1) Christian TOLLIS fait état des travaux dans le logement de l'école n° 2. Le Maire signale que ce logement occupé par madame Fatima AOUSSAR a besoin de grosses réparations au niveau des deux chambres mansardées (réfection de l'isolation et du lambris). Ces travaux seront réalisés en régie. Toutefois, la locataire, qui s'acquitte régulièrement de son loyer auprès de la commune, ne peut occuper le logement pendant ces travaux. Le maire propose donc de la reloger dans un studio meublé chez une habitante de Saint-Mont. Cette dernière accepte de loger madame AOUSSAR dans un studio meublé qu'elle met à sa disposition. Elle demande dans ce cadre-là un loyer mensuel de 200 €. C'est donc une proposition tout à fait acceptable qu'il convient d'honorer afin que les travaux soient effectués au plus vite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de louer le studio meublé pour un montant mensuel de 200 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour contracter cette location et de prévoir la dépense au budget 2021.

Un problème a eu lieu au niveau de trois maisons du village mitoyennes et la maison des associations. Il s'avère qu'une gouttière en zinc serait défectueuse et Julien BIANCHI a été missionné pour la réparer. Ce défaut d'étanchéité a entraîné un dégât des eaux chez une administrée. L'assurance de la commune a été saisie. Corentin JEGUN fait le point sur les abris containers qui sont en mauvais état. Il convient de refaire celui de la Croix de Peyran (le mur latéral a été détruit par la remorque d'un conducteur de Saint-Germé qui appelé la mairie pour signaler l'incident). L'abri situé en haut de la route de Corneillan est à refaire entièrement.

Il s'agit sûrement d'un dégât commis par le camion du SICTOM. Celui de Tombille voit son mur latéral côté D 946 fendu et déplacé. Enfin, il faut refaire entièrement l'abri du quartier du Boutillet. Corentin propose deux méthodes : en bois ou en blocs enduits.

La méthode en bois coûte deux fois plus cher que celle en blocs et donc il prévoit un budget entre 1.000 € et 2.000 €.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie est toujours gênée de ne pas pouvoir faire le point sur le concert d'Anne ETCHEGOYEN. Mais normalement cela devrait pouvoir être précisé lors du prochain conseil.

Elle évoque le problème de sécurité du chemin de randonnée : une partie du terrain adjacent au cimetière s'est éboulée et il a fallu écarter le chemin du bord avec des piquets et de la rubalise. De plus, la descente dans le bois est dangereuse car trop glissante. L'entrée a été fermée par de la rubalise.

Il faudra dès les beaux jours refaire quelques travaux (mains courantes ...)

1. Questions diverses

2.

3. **Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont**

Le maire relate sa rencontre avec le bureau de la SPSM. Il leur annonce que l'église sera terminée en 2021. Il faudra donc songer à dissoudre l'association. La trésorière, Marie-Claude DUVIGNAU, rappelle que la cotisation annuelle s'élève à 20 € par personne et qu'elle compte sur le soutien des membres du conseil.

La séance est levée à vingt-trois heures (23h00).

